

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 JUILLET 2010.**

Présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Joël LECLERC, pouvoir à Sandrine DIEUL.

Secrétaire : Gérard LECOILLARD.

Le Conseil Municipal :

- Décide de remettre le chèque de l'association Challenge Souvenir David YON à la SNSN sur proposition de celle-ci
- Accepte de régler les frais de scolarité de l'enfant HOUCHARD Sophie en CLIS à LESSAY.
- Décide de répondre à l'appel à projets Manche Numérique dans le cadre de son programme « Etablissements Communicants »
- Décide de ne pas utiliser son DPU pour les parcelles AE 515, AS 459, AN 206 et 207, AS 405 et AC 216
- Emet un avis défavorable à la demande d'autorisation de pose de clôtures sur le domaine public maritime naturel dans le havre de Saint Germain sur Ay par l'association SALICORNE de Créances
- Autorise Monsieur le Maire à régler les factures d'achat de gerbe et de plaque pour le décès de Mademoiselle Denise ERNOUF
- Emet un avis défavorable à la proposition de la SAUR d'engager dès 2010 un suivi renforcé de la qualité des eaux de baignade
- Décide d'établir un règlement pour le nouveau cimetière
- Emet un avis favorable à la demande de raccordement au réseau d'assainissement des parcelles AN 206 et 207 formulée par la SCI SAINT GERMAIN
- Décide de recruter Monsieur Pascal OSIG en Contrat à Durée Déterminée du 19 juillet au 30 septembre 2010 en tant qu'agent d'entretien
- Décide d'effectuer des travaux de consolidation du mur de retenue d'eau du lavoir du bourg
- Refuse d'appliquer un tarif préférentiel pour les enfants des salariés de la Maison du Pays de Lessay qui fréquentent le CLSH

Vu par Nous, Maire de la Commune de Saint-Germain-sur-Ay pour être affiché le 20 juillet 2010 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A SAINT GERMAIN SUR AY, le 20 juillet 2010.

LE MAIRE.